

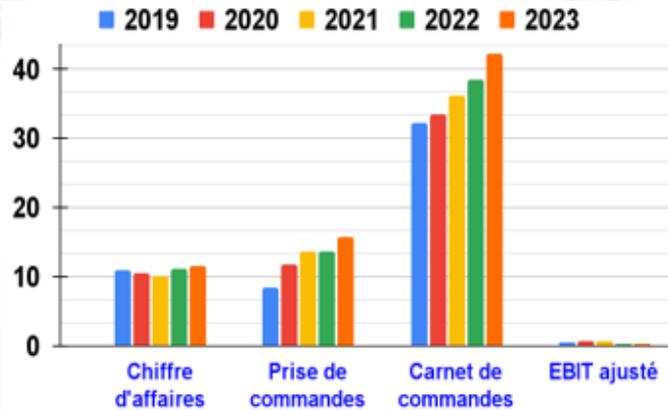
27 février 2024

**Lettre d'information CFE-CGC AIRBUS Defence & Space - février 2024**

**Résultats Airbus DS**

Résultats Airbus DS (M€)	2023	2022	Variation
Chiffre d'Affaire	11 495	11 259	+2 %
EBIT ajusté	229	384	-40 %
Prises de commandes	15 701	13 660	+15 %
Carnet de commandes	42 195	38 426	+10 %

Evolution des résultats Airbus DS depuis 2019 (Milliards €)



**Ça c'est dit !**

“Quelqu’un est assis à l’ombre aujourd’hui parce que quelqu’un a planté un arbre il y a longtemps”  
Warren Buffett

**Calendrier**

- CSE-C le 26 février
- CSE-E Toulouse le 29 février
- CSE-E Elancourt le 29 février
- SEWC le 06 mars

**Edito**

Le groupe Airbus a publié ses résultats 2023 le 15 février dernier.

Pour Airbus Defence & Space, si le chiffre d'affaire, les prises de commandes et le carnet de commande sont en croissance, il n'en est pas de même de l'EBIT ajusté qui recule de 40%. La cause en est principalement la charge de 600M€ liée à la révision à terme de certains programmes de développement de satellites.

Notre concurrent principal, Thales Alenia Space, ne va pas mieux. Connaissant également des difficultés de développement avec sa nouvelle plateforme « Space Inspire », TAS n'a gagné aucun contrat de satellite de télécommunications l'an dernier.

En janvier Guillaume FAURY déclarait à la presse que « le secteur des satellites est sous pression », qu'il était soumis à « de très fortes concurrence ». Résultat, « les fabricants de satellites de la filière souffrent beaucoup économiquement ».

La CFE-CGC prend cette situation au sérieux et a demandé le déclenchement d'une expertise sur la situation économique et financière de notre société. Cette expertise sera réalisée par un cabinet externe, Conexdia, sous la conduite de la commission économique du CSE-C.

**TOP / PAS TOP**

**TOP** : ESOP, le nombre d'actions disponibles augmente fortement de 2,2 millions en 2023 à 3,5 millions.

**PAS TOP** : les problèmes informatiques demeurent.

**Et vous trouvez ça drôle ?**



## NAO calendrier

Les négociations annuelles obligatoires, ou NAO sont des discussions obligatoires entre les employeurs et les représentants des salariés, portant, entre autres, sur la politique salariale.

La loi impose la tenue de NAO, mais pas l'obligation qu'elles débouchent sur des accords. Pour être valable ils doivent être signés par l'employeur et par plusieurs organisations syndicales représentatives ayant obtenu ensemble au moins 50% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections.

Calendrier des futurs NAO :

- au niveau du groupe : 28 février 2024
- au niveau Airbus DS : courant mars 2024

## La reconnaissance

La description des emplois, le référencement dans une grille a permis d'établir une géographie factuelle et équitable des emplois de l'entreprise, que ces derniers soient occupés par des salariés seniors, juniors ou autre. Un emploi est un emploi. Il comporte des activités indépendamment de la personne qui l'occupe. Mais ce nouveau référencement n'est pas un système de politique de gestion de carrière et de reconnaissance de l'expertise. Pas plus que ne l'était l'ancien. Les deux n'étaient que des grilles. Comment l'ancienneté, l'expertise, les compétences, les connaissances, l'expérience vont être valorisées dans ce nouveau système de manière plus équitable, transparente et juste que dans l'ancien ?

Mais ce nouveau système donne l'apparence de l'équivalence, de l'indifférenciation. L'égalité ne doit pas interdire les disparités. Pour une reconnaissance véritable, il faudra oser les différences, hiérarchiser les mérites. L'enjeu sera donc de bâtir sur ce nouveau modèle de cotation des emplois, un nouveau modèle de reconnaissance moderne.

## NCI (AIRBUS / OTAN)

Après la livraison du projet clé du programme de "digitalisation" de l'OTAN, NCI (Réseau d'infrastructure de communications sécurisées de l'OTAN), le directeur général de la NCIA (NATO Communication Infrastructure Agency), Ludwig Decamps a remercié les équipes NCIA et AIRBUS. C'est un signe fort de reconnaissance du travail et de l'investissement des équipes d'AIRBUS sur ce projet.

## On vous accompagne

Resp. Section Reg. parisienne : **V. HENQUINBRANT 06 35 38 35 93**  
Resp. Section Toulouse : **T. THEBLINE 06 21 88 18 16**  
DSC ADS adj./ Comité européen ADS **D. IZAMBERT 06 80 27 84 90**  
DSC ADS / Comité européen Airbus : **T. PREFOL 06 40 19 29 06**

## LOM / FMD

Mais que signifient LOM et FMD ? Quel est le rapport avec le déplacement Maison-Travail des salariés ? LOM signifie Loi d'Orientation des Mobilités, elle est effective depuis décembre 2019. Elle change l'approche et la philosophie de la politique des mobilités avec pour mot d'ordre : Simplification des transports du quotidien pour les rendre plus faciles, moins coûteuses et **plus propres**. FMD signifie Forfait Mobilités Durables, c'est un des nouveaux outils défiscalisés qu'apporte la LOM pour encourager l'employeur à proposer des mesures financières incitatives en faveur des salariés pour réduire le coût de leur déplacement Maison-Travail. Le montant de ce FMD défiscalisé peut atteindre 700 euros/an. Le FMD est cumulable avec la participation obligatoire de l'employeur à l'abonnement de transport en commun dans une limite de 800 euros/an pour être défiscalisé. Les salariés pourront bénéficier du FMD sous certaines conditions qui seront négociées en mars et avril 2024 au niveau Airbus Group.

## Cyberattaque : bons réflexes à avoir

Plus de 33 millions de personnes sont touchées en France par un vol de données massif à des gestionnaires du tiers payant. La CNIL précise que les données volées via ces plateformes regroupent des états civils, des dates de naissance, des numéros de Sécurité sociale, le nom de l'assureur santé et les garanties du contrat souscrit, mais pas d'informations bancaires ou de données médicales.

Deux opérateurs différents ont été visés par une cyberattaque, à cinq jours d'intervalle. Ce ne sont pas des mutuelles directement, mais deux opérateurs chargés de gérer pour elles le tiers payant, Viamedis et Alмерыs.

Les entreprises "ont l'obligation en droit européen d'informer les personnes" et appellent à faire preuve "de vigilance et de précaution" au moment d'ouvrir un mail notamment. La CNIL appelle les deux plateformes à informer rapidement les assurés touchés, et ces derniers à être prudents, en cas de futures sollicitations pour des remboursements de frais de santé.

### Restez Informés

Installez l'application **My CfeCgc ADS**  
QR code ci-contre ou

<http://flash.webcodelink.com/406>

